

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juin 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **797/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 5 juin 2026

Sujet : Création du parcours ESPOIR (E-Santé publique pour les Populations de l'Océan Indien Régional) dans le Master mention Santé Publique.

La région de l'océan Indien occidental (Madagascar, Union des Comores, Maurice, Seychelles, La Réunion) présente des enjeux sanitaires majeurs caractérisés par une transition épidémiologique rapide, des inégalités sociales et territoriales de santé importantes, ainsi qu'un besoin croissant de structuration des systèmes de santé publique. Dans ce contexte, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur en santé publique reste limitée et hétérogène dans la région, avec peu de formations accessibles au niveau master et souvent concentrées géographiquement ou réservées à certains profils professionnels.

Le parcours ESPOIR (« E-Santé publique pour les Populations de l'Océan Indien Régional ») du Master Santé publique de Limoges répond à ce besoin en proposant une formation de niveau Bac + 5 en santé publique, accessible à un public pluridisciplinaire (professionnels de santé, sciences sociales, technologies, gestion, ONG), et adaptée aux contraintes des professionnels en activité grâce à des modalités pédagogiques hybrides et diversifiées (distanciels synchrone et asynchrone, séminaires présentiels, projets appliqués).

Le parcours ESPOIR s'adresse principalement à un public originaire de la région Indianocéanie, des professionnels en activité souhaitant développer ou renforcer des compétences en santé publique, en particulier dans le contexte des systèmes de santé de la région de l'océan Indien.

La formation repose sur un modèle multicentrique, associant plusieurs universités partenaires de la région (Université de Fianarantsoa, University of Seychelles, Mauritius Institute of Health), avec une répartition des enseignements entre établissements.

La formation est organisée sur deux années universitaires (Master 1 et Master 2), correspondant à 120 crédits ECTS, selon un rythme compatible avec une activité professionnelle. Le volume global de formation est de 1252 heures pour les apprenants, incluant les enseignements académiques (à la hauteur de 512 heures) et les périodes de stage (245 heures en Master 1 et 493 heures en Master 2, soit un total de 740 heures).

Considérant la mutualisation des enseignements en Master 1 et Master 2 avec les autres parcours de la mention « Santé Publique » de l'Université de Limoges, et la contribution des autres établissements partenaires, le nombre d'heures de cours spécifiques à ce parcours réalisées par l'Université de Limoges représentent 22,5 heures sur les deux années du Master (12,5 heures en Master 1 et 10 heures en Master 2).

Le parcours ESPOIR est exclusivement ouvert en formation continue et accueillera 15 apprenants. Le montant pour l'apprenant est fixé à 1654 euros par an : 254 euros de droits d'inscription et 1400 euros de frais de formation.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 26
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Limoges, le 5 juin 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 8 juin 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges